
CONNAISSEZ-VOUS UN LÉON?

Léon a 70 ans et a pris sa retraite récemment. Il aime faire du bénévolat à la banque alimentaire du quartier et il appuie le centre de sauvetage des animaux de sa localité. Léon reçoit une pension modeste, touche des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Programme de la sécurité de la vieillesse (SV). Il dispose également d'une épargne supplémentaire en raison des cotisations à son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au fil des années.

Léon se préoccupe de payer de l'impôt maintenant qu'il est à la retraite.

Quelles sont les options qui lui sont offertes?

LÉON DEVRAIT ENVISAGER DE RÉACHEMINER SON ACTIF ET VOICI POURQUOI.

Afin de minimiser son impôt pendant sa retraite, Léon pourrait transférer la cotisation maximale de son compte d'épargne libre d'impôt (CELI) de son REER à son CELI chaque année. Bien que cela entraîne une imposition ponctuelle, ce transfert de fonds permettra à Léon de toucher un revenu de placement libre d'impôt et d'avoir la flexibilité d'effectuer des retraits sans avoir à se préoccuper des répercussions fiscales.

Vous avez des questions? Veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller dès aujourd'hui pour en savoir davantage sur la façon de faire fructifier votre épargne.



^{MP} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Cette étude de cas est donnée à titre d'exemple seulement. Les renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne constituent pas un avis financier, juridique, comptable, fiscal ou autre avis professionnel. Vous devriez consulter une conseillère ou un conseiller professionnel en fonction de votre situation personnelle.